

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1868**

Treillage

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-81068](https://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:hbz:466:1-81068)

Il arrive souvent qu'un trèfle inscrit trois autres trèfles, ainsi que l'indique le tracé B. (Voy. BALUSTRADE, FENÈTRE, MENEAU, ROSE.)

Quelques auteurs ont voulu voir dans cette figure un symbole. Rien ne vient appuyer cette opinion. Le trèfle résultait tout naturellement de l'emploi, très-fréquent, du triangle équilatéral, dans l'architecture du moyen âge, comme figure génératrice (voy. PROPORTION). Il avait l'avantage, pour les claires-voies des meneaux, par exemple, de pouvoir inscrire facilement dans un arc en tiers-point *ab* des figures engendrées par le triangle équilatéral.

**TREILLAGE**, s. m. Claire-voie composée de lattes ou de bois légers réunis, pendant le moyen âge, par des pointes ou de petites chevilles de bois ; puis, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, par du fil de fer.

Déjà, vers la fin du xii<sup>e</sup> siècle, des treilles étaient établies dans les jardins privés, et, sous saint Louis, ce mode de former des berceaux avec de la vigne était fort répandu. A cette époque, les treilles du jardin du Palais, sur l'emplacement de la place Dauphine actuelle, étaient en grande réputation. Les treillages consistaient habituellement alors, si l'on s'en rapporte aux vignettes des manuscrits, en des bois souples croisés, retenus par des pointes ou des liens d'osier quelquefois entrelacés. La mode des *architectures* en treillages ne paraît pas remonter au delà du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. C'était une importation italienne, et non point une des plus heureuses.

**TREILLIS**, s. m. Clôture de fenêtre de fer léger, mais très-serrée ; sorte de grillage (voy. ce mot), mais capable d'opposer une résistance sérieuse. Il est souvent question, dans les romans des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, de fenêtres ainsi treillissées au dehors d'une manière permanente (voy. GRILLE). On donnait aussi le nom de *treillis* à des grilles en façon de chevaux de frise, pour défendre la contrescarpe des fossés des châteaux. « Tout à l'environ de Plessis, il fist faire (Louis XI) un treillis de « gros barreaux de fer, et planter dedans la muraille des broches de fer, « ayant plusieurs poinctes, comme à l'entrée par où l'on eu pu entrer « aux fossés dudit Plessis<sup>1</sup>. »

**TRÉSOR**, s. m. Pièce réservée, à côté des églises abbatiales et cathédrales, aussi dans les châteaux, pour renfermer les objets les plus précieux, tels que vases sacrés, reliquaires, pièces d'orfèvrerie, puis encore les chartes, les titres, etc.

La cathédrale de Paris avait son trésor au-dessus de la sacristie (voy. SACRISTIE, PALAIS). La sainte Chapelle du Palais, à Paris, possédait également un joli édifice annexe, qui contenait les sacristies et le trésor des chartes. De même, à la chapelle du château de Vincennes

<sup>1</sup> *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. VI, chap. vii.